

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 2

Autor: [s.n.]

Rubrik: Dans les cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

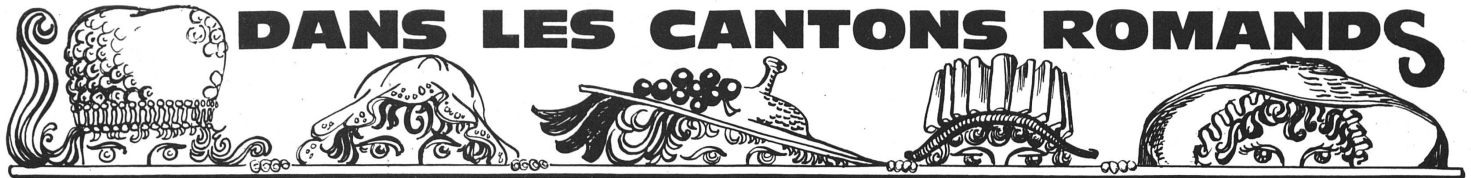
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



GENÈVE

Nos rencontres-débats



Notre rencontre-débat de janvier a réuni près de 70 personnes autour de Mme Laurence Deonna, écrivain et journaliste, qui avait choisi pour thème de son exposé : « Du harem à l'isolement ». Tout le monde s'est déclaré enchanté, ce qui prouve que la formule plaît et qu'elle répond à un besoin

2^e Rencontre-débat de « Femmes suisses »

Club du Petit-Palais - Genève

VENDREDI 26 FÉVRIER, DE 20 H. A 21 H. 30

Dans une période où l'argent perd de sa valeur

Que faire de notre épargne?

avec la participation de M. ROUGEMONT, directeur de la Caisse d'Épargne du Canton de Genève

Lectrices, lecteurs et amis seront les bienvenus ; ceux qui n'ont pu que peu épargner, comme ceux qui disposent d'une épargne importante

L'ÉTALAGE DES PUBLICATIONS MALSAINES

Lors de la séance du 18 décembre du Grand Conseil, Mme Marie-Laure Beck (chr.-s.) a développé une interpellation consacrée à l'étalage, dans les vitrines, et la distribution, par voie postale, de publications malsaines. Elle a déclaré qu'il s'agit là d'un domaine où le laisser-faire n'est que trop évident.

Il s'agit, a-t-elle dit, d'une forme de pollution qui est d'autant plus néfaste qu'elle atteint les jeunes, qui sont particulièrement vulnérables, sans pour autant négliger les adultes. La femme y est présentée, avant tout, comme un objet de plaisir.

L'interpellatrice a fait appel au Conseil d'Etat pour que soit respectée la loi sur le commerce, la vente, l'affichage et la distribution de cette « littérature » malsaine.

Ce qu'elle a demandé n'est pas de meure lettre morte. Le conseiller d'Etat Henri Schmitt, chef du Département de justice et police, durant les premiers jours de cette année, a adressé une circulaire à tous les commerçants que ce genre de « littérature » intéresse, leur rappelant que l'affichage public de celle-ci est interdite, conformément à certains articles de loi.

L'effet escompté n'a pas tardé à se faire sentir : du jour au lendemain, les publications incriminées ont disparu des étalages pour se confiner prudemment dans des positions moins accrocheuses.

POUR VOUS ABONNER

En 1971, l'effort de propagande pour faire mieux connaître le journal « Femmes Suisses » s'est porté sur les personnes faisant partie de diverses associations. Nous espérons que le journal leur donnera toute satisfaction et leur apportera des informations précieuses et utiles. Certaines souhaiteront s'abonner le plus vite possible et il suffira qu'elles utilisent la formule ci-dessous, en l'envoyant à l'administration du journal, 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève.

Je, soussignée, désire être abonnée à « Femmes Suisses ». Veuillez me faire parvenir un bulletin de versement.

Nom et prénom :

.....

Adresse avec numéro postal :

.....

Une collection du matériel de propagande utilisé pour la votation du 7 février

Avec votre aide, Mme Lechner, administratrice de « Femmes Suisses », va constituer une collection de textes, d'articles, de tracts, de « papillons », d'affiches, etc., bref de tout ce qui a paru à propos du scrutin fédéral sur le suffrage féminin. Elle sera très heureuse de recevoir cette documentation qu'il faudra envoyer à l'administration du journal, 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève, sous pli ouvert, comme « imprimé », donc à très peu de frais. Elle espère que, de toute la Suisse, des envois divers vont lui parvenir.

Que chacun en soit remercié d'avance. Il va sans dire que les écrits, affiches, prospectus, etc., opposés au suffrage féminin seront également reçus avec intérêt !

CONCOURS DE POÉSIE ET DE PROSE

La Société des poètes et artistes de France (SPAF) annonce l'ouverture de ses concours annuels :

1. **Concours des poètes suisses de langue française 1971.** Le lauréat bénéficie d'une édition gratuite.
2. **Joutes poétiques :** thème « La Musique ». Divers prix en nature honoreront les meilleurs poèmes.
3. **Contes, récits, nouvelles.** Prix en nature. Eventuellement édition.

Pour chaque section, le délai de clôture est fixé au 31 août 1971. Prière de demander le règlement détaillé à la déléguée Mme L. Bétant, 4, avenue Hentsch, 1207 Genève. Joindre une enveloppe timbrée et adressée.

NEUCHÂTEL

Val-de-Travers : un exemple

Nous lisons dans la « Feuille d'avis de Neuchâtel » :

De toutes les localités, Fleurier est celle qui a enregistré la plus forte majorité en faveur du suffrage féminin. Du reste le Val-de-Travers n'avait pas attendu ce vote pour offrir aux femmes des responsabilités dans les problèmes scolaires.

En effet, la première brèche ouverte dans un domaine réservé aux hommes fut celle du parti libéral, lors de l'élection de Mme Monique Gentil, de Couvet, qui devint la première femme du canton à accéder au poste de juré cantonal, siégeant non seulement au tribunal correctionnel du district, mais aussi à la Cour d'assises. En outre, depuis le début de l'actuelle législature, Mme Jean Heimann, de Boveresse, fait partie du tribunal matrimonial et de l'autorité tutélaire.

LA PREMIÈRE SUISSE

Mais, la première femme à partager, en Suisse, les responsabilités dans un pouvoir exécutif fut Mme Anita Presset, de Fleurier, appartenant au groupe socialiste. Elle fut nommée le 30 juin 1965 au Conseil communal, remplaçant M. René Grize. Chargée d'abord de la direction des finances, elle reprit ensuite les œuvres sociales et fut secrétaire.

A Travers, Mlle Bertha Vaucher-de-la-Croix présida deux fois le législatif et, cette année Mme Madeline Schneberger est à la tête du Conseil général de Môtiers. A Buttes, à la Côte-aux-Fées et à Boveresse, aucune femme ne siège dans une autorité.

Rien, a-t-on dit, ne sera changé, au point de vue politique par l'introduction du suffrage féminin fédéral. Certes

non, si les femmes se contentent de voter pour ou contre des lois faites par les hommes. Oui, peut-être, si, en s'inscrivant assez nombreuses dans les partis politiques, elles réussissent à faire triompher certains de leurs points de vue. Mais cela, seul l'avenir le dira.

G. D.
Réd. — Signalons que c'est au Val-de-Ruz que pour la première fois en Suisse une femme a été élue par le Grand Conseil juge d'un tribunal de district. C'est Mme Ruth Schaer-Robert qui occupe ce poste.

LES IRRÉDUCTIBLES

Le canton de Neuchâtel a accepté le suffrage féminin sur le plan fédéral à une écrasante majorité.

Seules quatre communes ont été rejetantes : Montalchez, Engollon, Bémont et Brot-Planboz. Elles s'y mettront...

DISTINCTION

Mlle Sophie Piccard, directrice du séminaire de géométrie de l'Université de Neuchâtel, a été invitée à faire partie de l'American Association for the Advancement of Science (Association américaine pour l'avancement des sciences) et elle a été élue membre de cette association.

LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE

Un siège étant devenu vacant par suite de la démission d'un conseiller, c'est Mme Denise Bauder, socialiste, qui a été élue conseillère générale.

VAUD

UNION DES FEMMES

Réunie en assemblée générale annuelle, l'Union des Femmes de Lausanne a passé en revue ses différentes activités, sous la présidence de Mme Charles.

L'aide aux mères nécessiteuses (signalées en général par les assistantes sociales) distribue tout au long de l'année des bons d'épicerie et de vêtements.

Le local de repos pour le personnel féminin du Comptoir suisse, organisé et surveillé par notre association, aidée par les sociétés féminines lausannoises, peut également recevoir dans un second local mis à sa disposition, visiteurs et visiteuses fatigués.

Le bureau de conseils juridiques gratuits continue à être très apprécié par des femmes de tous milieux qui ont besoin d'avis juridiques sûrs pour dénouer leurs problèmes conjugaux, familiaux et autres souvent très pénibles. La présidente exprime sa gratitude aux cinq avocats qui, fidèlement et bénévolement, à tour de rôle, trois fois par semaine (deux d'entre eux depuis plus de 30 ans) viennent donner leurs précieux conseils.

Quelques membres aident les aveugles pour leurs courses, leurs écritures et nombreuses sont celles qui ont à cœur de garnir les paquets de Noël du Tuteur général par la confection d'objets utiles. Les causeries mensuelles traitent de sujets fort divers sont très appréciées.

Le Comité a été réélu en bloc, Mme Charles restant notre dynamique présidente. Elle termine l'assemblée par une exhortation à continuer à œuvrer dans la mesure de nos moyens, afin d'être une vraie entraide fraternelle.

SUFFRAGE FÉMININ POUR LA PETITE HISTOIRE

Après l'interview à la radio de M. Marcus Herzog, l'avocat argovien qui a créé le comité d'action CONTRE le suffrage féminin, la présidente de notre Association, Mme Gertrude Girard-Montet, a reçu un coup de téléphone très inquiet d'un garagiste vaudois. M. Henri Badan, pour ne pas le nommer, lui disait : « Madame, votre victoire n'est pas encore assurée, que puis-je faire pour vous aider, avez-vous encore des affiches, j'ai d'immenses vitrines à votre disposition... ». Et M. Badan de coller plus d'une centaine de toutes grandes affiches sur ses garages de Chavannes-près-Lausanne, Yverdon, Genève, St-Maurice, Moutier et du Locle... et de donner l'ordre à ses servicemen de distribuer macarons et cartes postales à tous les automobilistes de passages !

Voilà un geste d'un ardent supporter qu'il fallait inscrire au tableau d'honneur.

D'autre part, un peintre jurassien domicilié à Aigle, M. André Bréchet, a fait don au comité vaudois d'une belle gouache, intitulée « Découpages » et d'une lithographie. Ces deux œuvres seront vendues prochainement au plus offrant. Avis aux amateurs ! S. Ch.

MEMENTO

Lyceum Club, rue de Bourg 15 :
5 mars, 18 h. 15 : **Causerie** de Georgette Lehmann, « Sur les pas de saint Paul » (projections)
7 mars, 17 h. : **Récital** de Pierre Bourlenz, pianiste, en faveur des Thibétains en Suisse.
12 mars, 18 h. 15 : **Causerie** de Simone Cuendet, « Sur les traces du Grand-Maëlines ».

